

Réponses aux questions fréquemment posées (FAQ)

Questions générales

Où est-ce que je peux trouver le programme de la prochaine session parlementaire ?

Le programme de la session et l'ordre du jour de la première journée sont publiés deux semaines avant le début de la session sur [Parlement suisse \(parlament.ch\)](http://Parlement.suisse.parlament.ch). A la fin d'une journée de session, le président ou la présidente du Conseil fixe l'ordre du jour du jour suivant, qui est immédiatement publié sur [Parlement suisse \(parlament.ch\)](http://Parlement.suisse.parlament.ch).

Quels sont les horaires des séances durant les sessions parlementaires ?

Les horaires des séances peuvent être consultés sur [Les sessions \(parlament.ch\)](http://Les.sessions.parlament.ch). En règle générale, les séances des conseils ont lieu comme prévu. Les horaires des séances peuvent toutefois être modifiés à court terme. Si votre visite ne peut pas avoir lieu comme prévu en raison d'un changement de dernière minute des horaires de séance, nous ne pouvons pas vous proposer de remplacement. Nous vous remercions de votre compréhension.

Réservation

Comment s'inscrire à une visite pendant les sessions ?

Vous trouverez toutes les informations sur l'inscription ainsi que le lien direct vers la plateforme de réservation en ligne sur [Visites pendant la session \(parlament.ch\)](http://Visites.pendant.la.session.parlament.ch).

Quand est-ce que ma réservation sera confirmée ?

Dès que vous aurez complété votre réservation, vous recevrez aussitôt un courriel de confirmation contenant un lien qui vous permettra d'avoir accès à votre réservation. Vous pourrez donc la consulter à tout moment et y faire des changements jusqu'à trois semaines avant votre visite.

Est-ce que je reçois pour les visites pendant les sessions ?

Vous recevrez votre billet par courriel deux semaines avant votre visite. Veuillez noter que l'accès au Palais du Parlement ne sera autorisé qu'au nombre de personnes inscrit sur votre billet. Celui-ci doit être présenté le jour de votre visite, sous sa forme papier ou électronique.

Comment faire si je n'ai plus accès à mon courriel de confirmation ?

Si vous avez accidentellement supprimé votre courriel de confirmation contenant le lien direct vers la page de votre réservation, vous avez la possibilité de le recevoir une nouvelle fois. Pour ce faire, veuillez envoyer un courriel à l'adresse sessionsbesuche@parl.admin.ch en indiquant, si possible, le numéro de votre réservation ou alors en indiquant votre nom ainsi que la date de la visite que vous avez réservée.

Est-ce que ma réservation peut être modifiée après coup ?

Si tous les créneaux horaires sont complets, les places réservées sur la tribune ne peuvent pas être transférées sur une autre période.

Est-il possible de rencontrer un député et/ou de visiter le hall de la coupole avant de se rendre sur la tribune ?

Il n'est pas possible de modifier le programme des visites.

Peut-on engager autant de membres du Conseil que l'on veut ?

Il n'est possible d'engager et d'indiquer qu'un seul membre du Conseil des États et un seul membre du Conseil national.

Est-il possible de réduire la durée du temps passé sur la tribune de 60 à 30 minutes ?

Non, pour des questions d'organisation et de logistique, il ne nous est pas possible de raccourcir le temps passé sur la tribune.

Est-ce que je peux faire une réservation pour des groupes de plus de 40 personnes ?

Si votre groupe est composé de plus de 40 personnes et qu'il y a suffisamment de places dans le créneau horaire souhaité, vous devez diviser le groupe. Il est important que chaque réservation comprenne au moins 10 personnes.

Est-ce que je peux regrouper deux (ou plusieurs) groupes pour le déroulement de la visite ?

Si les groupes sont sur la tribune pendant le même créneau horaire, leurs rencontres avec un membre du Conseil député peuvent être regroupées. Si tel est votre souhait, veuillez l'indiquer sous « Remarques ».

Est-ce que je peux faire une réservation pour un groupe de 9 personnes ?

La taille minimale d'un groupe est de dix personnes. Nous n'acceptons pas les réservations de groupes plus petits.

Est-ce qu'un visiteur individuel peut réserver des places sur la tribune ?

Des places sont disponibles pour les visiteurs individuels. La réservation des places est possible sur [Visites pendant la session \(parlament.ch\)](http://Visites.pendant.la.session.parlament.ch), au plus tôt une semaine avant le début de la session. La réservation par téléphone n'est pas possible.

À quoi sert le code-barres qui se trouve sur mon billet ?

À l'heure actuelle, le code-barres présent sur les billets n'a pas encore été activé. Il le sera prochainement, lorsque les nouveaux règlements d'accès au Parlement seront entrés en vigueur.

Est-ce que je peux modifier le nombre de places réservées autant de fois que je le veux ?

Vous pouvez modifier vos réservations et ajuster le nombre de participants à la visite dans la mesure où d'autres places sont encore disponibles. Pour ce faire, vous pouvez accéder à vos réservations en suivant le lien qui se trouve dans le courriel de confirmation que vous avez reçu. Si, au moment de l'enregistrement de vos modifications, un message d'erreur apparaît, cela veut dire qu'il n'y a plus assez de places disponibles et que vos modifications n'ont malheureusement pas pu être effectuées.

Pourquoi est-ce que je n'arrive pas à modifier ma réservation ?

Pour des questions d'organisation, vous ne pouvez plus faire de modifications durant les trois dernières semaines qui précèdent votre visite au Parlement.

Est-ce qu'il faut que j'apporte une liste avec les noms de tous les participants ?

Vous n'avez pas besoin d'apporter une liste des participants.

Journée de la visite

Où se trouve l'entrée ?

L'entrée des visiteurs se situe du côté de la Terrasse fédérale. Pour accéder à cette dernière, empruntez les escaliers à droite ou à gauche du Palais fédéral.

À quelle heure faut-il être présent le jour de la visite ?

Il faut que vous soyez présent à l'entrée des visiteurs au plus tard 30 minutes avant le début de votre visite pour passer le contrôle de sécurité.

Les visiteurs en retard peuvent-ils encore se joindre à leur groupe ?

Pour des questions d'organisation, les retardataires ne peuvent plus rejoindre leur groupe.

Est-ce qu'un car peut s'arrêter juste en face du Palais fédéral pour nous laisser rapidement sortir ?

Deux grandes places de stationnement sont à disposition des cars devant l'entrée de l'aile est du Palais fédéral (côté Hôtel Bellevue). Les cars peuvent s'y arrêter brièvement pour faire descendre les visiteurs à leur arrivée ou les faire remonter au moment de leur départ.

Quel est le meilleur endroit pour se parquer avec un car ?

Les cars peuvent se parquer dans la zone de stationnement proche de la fosse aux ours.

Qui accueille les groupes de visiteurs ?

Après le contrôle de sécurité, votre groupe sera dirigé vers la tribune où le personnel de sécurité vous attribuera vos places.

À qui les visiteurs en fauteuils roulants doivent-ils s'adresser ?

Les visiteurs en fauteuils roulants doivent emprunter l'entrée nord du Palais du Parlement, qui se trouve du côté de la Place fédérale, et ensuite s'annoncer auprès du personnel de sécurité présent.

Est-ce que les visiteurs sont accompagnés d'un endroit à l'autre durant les visites ?

Des collaborateurs du Service des visiteurs viendront vous chercher sur la tribune et vous accompagneront de lieu en lieu selon votre programme.

À quoi faut-il faire attention pour le contrôle de sécurité ?

À leur arrivée, tous les visiteurs doivent se soumettre à un contrôle de sécurité. Veuillez consulter les [règles d'accès](#).

Est-ce que tous les participants du groupe doivent prendre une pièce d'identité ?

Tous les visiteurs âgés de 16 ans ou plus doivent présenter une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité suisse ou d'un pays membre de l'UE, permis de conduire suisse ou d'un pays membre de l'UE, ou permis de séjour suisse).

Est-ce que les passeports étrangers ou les permis C sont considérés comme des pièces d'identité officielles ?

Sont considérés comme des pièces d'identité officielles : les passeports, les cartes d'identité (suisses ou d'un pays membre de l'UE), les permis de conduire (suisses ou d'un pays membre de l'UE) et les permis de séjours suisses.

Que se passe-t-il si la pièce d'identité a expiré et qu'elle n'a pas encore pu être renouvelée ?

Les pièces d'identité et les passeports échus sont encore acceptés durant les six mois qui suivent leur date d'échéance.

Rencontre avec un député et visite du hall de la coupole

Est-il possible de réserver uniquement une rencontre avec un député et/ou une visite du hall de la coupole sans réserver de places sur la tribune ?

Il n'est pas possible d'organiser une rencontre avec un député et/ou une visite du hall de la coupole sans réserver de places sur la tribune.

Combien de temps dure la visite du hall de la coupole ?

La visite du hall de la coupole dure au maximum 30 minutes. Toutefois, si la rencontre avec un député a pris plus de temps que prévu, le temps de la visite du hall de la coupole est raccourci pour des questions d'organisation.

Est-il possible de renoncer à la rencontre avec un député et de passer directement à la visite du hall de la coupole ?

La rencontre avec un député ainsi que la visite du hall de la coupole sont des parties optionnelles. Vous pouvez donc choisir de renoncer à l'une ou à l'autre de ces parties – ou même aux deux – au moment de votre inscription sur la plateforme de réservation. Si vous renoncez à la rencontre avec un député, la visite du hall de la coupole a lieu directement après la tribune.

Est-ce que les Services du Parlement se chargent d'organiser la rencontre avec un député ?

Ce sont les responsables de groupe qui doivent se charger d'organiser la rencontre avec un député. Ils doivent donc eux-mêmes prendre contact à l'avance avec le député en question, puis inscrire son nom dans la fenêtre prévue à cet effet sur la page de leur réservation, au plus tard trois semaines avant la date de la visite.

Comment faire pour contacter un député ?

Vous pouvez prendre contact avec un député soit par courriel, soit par téléphone s'il a indiqué son numéro. Les coordonnées des députés sont disponibles sur le site Internet du Parlement :

Pour les membres du Conseil national : [Membres du Conseil national \(parlament.ch\)](http://membres.conseilnational.ch)

Pour les membres du Conseil des États : [Membres du Conseil des États \(parlament.ch\)](http://membres.conseildesetats.ch)

Est-ce que les visiteurs doivent aussi s'occuper de la réservation d'une salle pour la rencontre avec un député ?

La réservation de la salle pour la rencontre avec un député ainsi que la communication de la rencontre au député en question sont organisées par les Services du Parlement. Le lieu (numéro de la salle) et l'heure de la rencontre sont communiqués au député au plus tard le jour de la visite.

Est-ce que les groupes sont accompagnés jusqu'aux salles de commission pour la rencontre avec un député ?

Les groupes sont pris en charge sur la tribune et accompagnés jusqu'à la salle de commission concernée.

Conseil des États

Est-il possible d'avoir aussi accès à la tribune du Conseil des États ?

L'accès à la tribune du Conseil des États est autorisé si le conseil est en train de siéger et s'il reste de la place sur la tribune. Les places de la tribune du Conseil des États ne peuvent pas être réservées. Toutefois, les groupes qui se sont inscrits pour une rencontre avec un député du Conseil des États ont la priorité.

Faut-il choisir entre les tribunes du Conseil national ou du Conseil des États ? Ou est-ce que je peux rester environ 30 minutes sur chacune des tribunes ?

La réservation de la visite de la session se réfère à la tribune du Conseil national. Sur demande, il est également possible de suivre les débats au Conseil des États. Dans la mesure où cela est possible en raison des horaires de séance du Conseil des États et des places disponibles, nous répondrons à ce souhait.

Divers

Est-il aussi possible de visiter la salle des pas perdus ?

Durant les sessions parlementaires, l'accès à la salle des pas perdus est réservé uniquement aux députés et aux personnes possédant un droit d'accès.

Est-ce que le restaurant au sein du Palais fédéral est ouvert à tout le monde ?

Le restaurant Grand Café Galerie des Alpes au Palais fédéral n'est pas ouvert au public. Les réservations ne peuvent être faites que par les membres des Conseils.

En cas de mauvais temps, y a-t-il un endroit où il est possible de pique-niquer ?

Il n'y a pas de possibilité de pique-niquer au Palais fédéral.

Y a-t-il des dispositifs pour les personnes malentendantes ?

Des boucles magnétiques sont à disposition des personnes malentendantes porteuses d'un appareil auditif équipé de la « position T ». Ces boucles magnétiques peuvent être utilisées sur la tribune pour suivre les débats en écoutant la traduction simultanée. Les groupes de visiteurs qui ont besoin de boucles magnétiques doivent impérativement l'annoncer au moment de leur réservation.

Est-ce que les débats sont traduits en langue des signes ?

Les débats ne sont pas traduits en langue des signes.